

Schéma départemental de santé

Le Département répond à une préoccupation majeure des Essonniens.

2024 - 2028

ÉDITO

L'année 2024 a été décisive pour la santé en Essonne ! Le 5 février, nous accueillions Amélie Verdier, alors Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, lors d'une session de notre Assemblée départementale, dans la continuité du Conseil national de la refondation santé et du Projet régional de Santé 3.

Forts de cette dynamique, nous avons ensuite organisé en partenariat avec l'ARS, la CPAM et le Conseil territorial de santé de l'Essonne, les **Rencontres de la santé, le 21 mars**. Cet événement a permis de **réunir professionnels de santé, élus et représentants associatifs** autour d'une vision commune pour une politique de santé inclusive, attractive et adaptée aux besoins du territoire.

Pour conclure avec maestria l'année, nous venons de voter **notre nouveau schéma départemental de santé 2024-2028**, lors de l'Assemblée départementale du 30 septembre.

Nous sommes convaincus que c'est en fédérant toutes les énergies que nous parviendrons à faire bouger les lignes en Essonne ; et nous tenons à ce titre à remercier chaleureusement le Conseil économique, social et environnemental de l'Essonne (CESEE) pour la qualité de son rapport publié en avril 2024 : ses recommandations constituent un socle solide pour guider nos actions en faveur de l'attractivité, de la qualité et de l'accessibilité des soins dans notre département.

Dans le document que nous vous proposons, nous avons souhaité vous communiquer la synthèse de notre nouveau schéma départemental de santé.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.



François Durovray
Ministre délégué aux Transports
Président du Département
de l'Essonne



Cendrine Chaumont
Présidente déléguée
en charge de la protection
maternelle et infantile
et de la santé

L'Essonne conforte son engagement dans la lutte contre les déserts médicaux et renforce l'offre en santé dans les territoires.

Le Département, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, intervient directement sur la santé des Essonnais, de par les missions qui lui sont confiées, et les politiques de solidarité développées au travers des différents schémas départementaux (protection maternelle et infantile, prévention, autonomie, prévention et protection de l'enfance, insertion, sport, habitat, environnement...).

Il pilote également des politiques volontaires et complémentaires, notamment en matière de santé. Le Département s'est, ainsi, engagé via son **schéma départemental de santé 2019-2023**, à renforcer l'attractivité du territoire pour lutter contre la désertification médicale ; à favoriser une meilleure coordination des acteurs ; à renforcer les actions de prévention ; et à mobiliser l'écosystème de recherche et l'innovation au service de la santé des Essonnais.

Le Département confirme sa volonté d'agir concrètement sur la santé des Essonnais par le vote d'un **deuxième schéma départemental de santé 2024-2028**, lors de son Assemblée du 30 septembre 2024.

Fondé sur une approche intersectorielle des enjeux sanitaires, afin que les actions aient des impacts sur les déterminants sociaux et territoriaux de santé, ce schéma de santé 2^e génération, élargit les interventions du Département, à de nouvelles thématiques telles que l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire, le sport-santé et la santé mentale. Un plan d'action spécifique en matière de santé environnementale et de transition écologique est également en cours d'élaboration.

20 fiches-actions structurent le nouveau schéma selon 3 axes d'intervention que sont **l'attractivité, l'innovation et la prévention**.



Axe 1

L'attractivité pour renforcer l'installation des professionnels de santé et ainsi renforcer l'offre de soins du territoire

Action 1.1

Renforcer la dynamique d'attractivité du département de l'Essonne par un marketing territorial ciblé vers les professionnels de santé.

Action 1.2

Poursuivre la campagne de plaidoyer pour l'obtention du statut de Centre hospitalier universitaire pour le CHSF (Centre hospitalier sud francilien) et le renforcement des filières universitaires des établissements de santé essonnais.

Action 1.3

Faciliter l'installation et le maintien des professionnels de santé.

1.3.1 : l'aide individuelle à l'installation.

1.3.2 : l'aide à la création de structures d'exercice collectif.

Action 1.4

Soutenir les étudiants en médecine et en chirurgie-dentaire.

Axe 2

L'innovation au service d'une recherche en santé au plus proche des Essonniens

Action 2.1

Mobiliser l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche en vue de renforcer l'innovation en santé et de répondre aux enjeux du développement de nouvelles thérapies ou de méthodes de diagnostic, de l'essor de la médecine personnalisée et prédictive.

Action 2.2

Renforcer les actions en faveur de la e-santé, notamment en zone rurale afin de favoriser l'accès aux soins des Essonniens éloignés ou dépourvus de moyens de mobilité.

Action 2.3

Développer une culture du « Mieux manger » en Essonne.

Axe 3

La prévention au cœur des actions du Département afin de construire une santé globale

Action 3.1

Promouvoir l'offre en santé territorialisée : le Département garant d'un partenariat local actif.

Action 3.2

Prévenir, dépister les cancers et accompagner les agents malades ou en situation d'aidants, dans le milieu professionnel.

Action 3.3

Sensibiliser, prévenir, détecter et accompagner les enjeux de santé mentale des jeunes.

Action 3.4

Promouvoir une santé mentale positive.

Action 3.5

Développer une culture sur la santé mentale en interne au sein du Département.

Action 3.6

Renforcer la santé périnatale.

Action 3.7

Améliorer la santé à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Action 3.8

Lutter contre la précarité alimentaire.

Action 3.9

Développer la culture de la santé par les activités physiques.

3.9.1 : sensibiliser les communautés éducatives au sein des collèges à la lutte contre la sédentarité des jeunes.

3.9.2 : promouvoir l'activité physique chez les publics prioritaires pour lutter contre la sédentarité.

3.9.3 : promouvoir l'activité physique en milieu professionnel.

Action 3.10

Protéger la santé des sportifs essonniens via le Pôle départemental de médecine du sport.

Le détail des actions est consultable sur :
fichesactionsante.essonne.fr



Essonne

TERRE D'AVENIRS

Conseil départemental de l'Essonne

Boulevard de France - Georges Pompidou
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

essonne.fr

